

RAPPORT FINAL

Consultation concernant le programme Recherche collégiale (CO)

Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies
(FRQNT)

Québec, 12 octobre 2023

Contexte

En 2022, la direction scientifique du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) a pris la décision de suspendre le programme « Recherche collégiale (CO) » et de réorienter le financement de ce programme qui soutient la recherche réalisée par les individus, vers le programme Catalyseur d'innovation : regroupement collège – université (RIC-NT) qui soutient les regroupements de chercheuses et de chercheurs interordres.

Depuis, FRQNT a entamé une réflexion stratégique sur le programme CO et ses objectifs. Une consultation auprès de la communauté de la recherche collégiale a été initiée dans le but d'évaluer la pertinence, la portée et les retombées, ainsi que les modalités du programme. En parallèle, le FRQNT, avec le soutien du Service de la planification et de la performance des Fonds de recherche du Québec (FRQ), a procédé à une analyse quantitative des retombées du programme.

La consultation auprès de la communauté a débuté avec un sondage Web qui a eu lieu entre le 30 novembre 2022 et le 5 janvier 2023. Un total de 131 répondantes et répondants a rempli le questionnaire. L'objectif de cette première étape était d'obtenir des éléments d'information afin d'amorcer des discussions plus approfondies concernant le programme CO.

Par la suite, trois consultations ont eu lieu : une à Montréal, une à Québec et une en mode virtuel pour les intervenantes et intervenants se trouvant en région. Les thématiques abordées lors des consultations sont :

1. La pertinence des objectifs du programme ;
2. Le mode d'évaluation et les outils pour une évaluation équitable considérant la réalité du milieu ;
3. Le CV et le document des contributions détaillées ;
4. Les chercheuses et chercheurs de collège ;
5. Le mode de financement ;
6. Le calendrier des opérations.

Ces diverses approches entreprises par le FRQNT se veulent un outil pour s'assurer de répondre adéquatement aux réalités du milieu collégial, de limiter les chevauchements possibles du programme CO avec les autres programmes gouvernementaux existants, de répondre aux attentes de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI2) en termes de soutien aux maillages interordres ; et aux objectifs du plan stratégique du FRQNT.

Il est à noter que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), ont aussi mis en place une vaste consultation portant sur le financement de la recherche en milieu collégial au Québec. L'ensemble de ces actions devrait permettre de mettre en place des stratégies gagnantes au bénéfice de l'écosystème de la recherche collégiale.

Table des matières

Contexte	2
1. Analyse quantitative du programme <i>Recherche collégiale</i>	4
a. Portrait et participations.....	4
b. Montants accordés.....	5
c. Résultats des rapports finaux	5
d. Analyse comparative de deux programmes.....	5
2. Résultat de la consultation sur le programme <i>Recherche collégiale</i>	7
a. THÉMATIQUE 1 : La pertinence des objectifs du programme CO.....	7
b. THÉMATIQUE 2 : Le mode d'évaluation et les outils pour une évaluation équitable avec la réalité du milieu collégial	7
c. THÉMATIQUE 3 : Le CV et le document des contributions détaillées.....	8
d. THÉMATIQUE 4 : Les chercheuses et chercheurs de collège.....	9
e. THÉMATIQUE 5 : Le mode de financement	10
f. THÉMATIQUE 6 : Le calendrier des opérations	10
Conclusion.....	11
ANNEXE I	12
ANNEXE II	13
ANNEXE III	13

1. Analyse quantitative du programme *Recherche collégiale*

L'analyse produite par le Service de la planification et de la performance (SPP-FRQ) portant sur les taux de participations et les montants accordés, proviennent des données des concours s'échelonnant de 2010-2011 à 2022-2023. En ce qui concerne l'analyse des retombées de la recherche, les données sont celles qui proviennent des rapports finaux reçus entre 2014 et 2021. Ce programme, offert pour des périodes d'octroi de 2 ou 3 ans, génère un décalage entre les résultats de recherche par année de concours et des informations recueillies dans les analyses comparatives annuelles.

a. Portrait et participations

Depuis le début de ce programme en 2010-2011 :

- Un total de 190 projets différents a été financé. Cela représente une moyenne annuelle de 15 projets.
- Les demandes proviennent de 16 régions administratives
- Les titulaires d'octrois proviennent à 33% de Montréal, 12% de la Mauricie et 11% du Bas-Saint-Laurent.
- Les titulaires d'octrois proviennent, en moyenne par année, de 22 établissements gestionnaires différents, dont 36 % à Montréal, 5 % à Québec et 59 % en régions (hors Montréal et Québec).
- En moyenne, les titulaires d'octrois sont à 70% des enseignants de collèges et à 30 % des chercheuses ou chercheurs de CCTT.
- Les femmes représentent environ 20 % des titulaires d'octrois par année. Ce pourcentage est relativement stable au fil des années. Cependant, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, les femmes ont représenté moins de 17 % des octrois.

Période s'échelonnant entre 2014-2015 à 2022-2023 :

- Le nombre de demandes déposées annuellement varie entre 34 et 55 demandes ;
- Le taux moyen de demandes admissibles, en lien avec le nombre de demandes déposées, est de **93,98 %**. Ceci laisse supposer une bonne compréhension des règles d'admissibilité au programme ;
- Le taux moyen de demandes recommandées pour le financement, c'est-à-dire dont l'évaluation a obtenu ou dépassé le seuil d'excellence du programme, est de **60,62 %**. Ceci pourrait indiquer un niveau modéré en ce qui concerne la qualité des propositions et des candidatures présentées. Toutefois, d'autres facteurs peuvent influencer cet indicateur, tel que l'expérience de la personne candidate à présenter des demandes de subvention, l'accompagnement par les conseillers et conseillères à la recherche dans les établissements et la connaissance des membres de comité d'évaluation de la réalité du milieu collégial ;
- Le taux moyen de demandes financées en relation avec le nombre de demandes admissibles est de **37,1 %**. Ce taux est similaire à la majorité des programmes de subvention au FRQNT qui financent des projets de recherche individuels ;
- Ce programme couvre onze (11) domaines de recherche. Cela va de l'énergie, environnement et matériaux aux technologies de l'information comme ceci :

- Organismes vivants (21%)
- Nature et interactions de la matière (14%)
- Techniques, mesures et systèmes (14%)
- Structures abstraites (12%)
- Environnement (10%)
- Énergie (6%)
- Matériaux (8%)
- Ressources naturelles (5%)
- Technologie de l'information et des communications (6%)
- Fabrication, construction et autres (4%)

b. Montants accordés

Le budget moyen annuel pour le programme Recherche collégiale est de 1,214,048 \$. Cela représente un total d'investissement en recherche collégiale de 15,8 millions de dollars entre 2010-2011 et 2022-2023. Les subventions accordées varient de 30,000 \$ à 32,000 \$ annuellement pour une période de 2 ou 3 ans. Selon les données disponibles depuis 2017-2018, du montant total de la subvention, 62% (soit 5,068,073 \$) est utilisé pour le soutien salarial ou pour le dégagement de la tâche d'enseignement. Par conséquent, 38 % du montant total était utilisé directement pour la recherche (soit 3,052,012 \$).

Avant le concours de 2021-2022, aucune restriction ne s'appliquait en ce qui concerne l'utilisation de la subvention de fonctionnement afin d'offrir du soutien salarial aux chercheuses et chercheurs dans les Centres Collégiaux de Transfert Technologique (CCTT) et centres de recherche collégiaux (CRC) ; ou du dégagement de la tâche d'enseignement pour le corps enseignant. Depuis, seul le dégagement de la tâche d'enseignement a été limité à 16,000 \$ (concours 2021-2022) et par la suite à 24,000 \$ (concours 2022-2023).

c. Résultats des rapports finaux

L'analyse des résultats porte sur les données obtenues dans les rapports finaux de 2014-2015 à 2021-2022. Un total de 87 rapports a été déposé au FRQNT.

- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes représente un total de 190, alors que le nombre de partenaires en recherche de 78.
- Le nombre total d'activités de mobilisation des connaissances est de 407, dont 34% pour les présentations ; et 31% en publications.
 - Parmi les 137 présentations, 40 ont été faites à l'international. Soit 29% des présentations.
 - Parmi les 126 publications, 34 ont été faites en libre accès. Soit 27% des présentations.

d. Analyse comparative de deux programmes

Le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) indique dans son rapport ⁽¹⁾ à

l'intention du FRQNT un risque de chevauchement entre le programme d'aide à la recherche et au transfert (PART-IT) offert par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ; et le programme CO du FRQNT. Ce chevauchement s'observerait au niveau de certains objectifs qui sont les mêmes dans les deux programmes. À titre d'exemple, l'objectif visant à « *Favoriser le transfert de connaissances technologiques et scientifiques avec le milieu utilisateurs* », et le fait que les deux programmes visent la même clientèle.

En comparant le programme PART-IT et le programme CO, ceci peut être noté :

- Les deux programmes visent la même clientèle du milieu collégial ;
- La recherche financée dans le cadre du PART-IT est de nature appliquée ; alors qu'elle est de nature fondamentale et libre dans le cas du programme CO ;
- Les montants offerts dans PART-IT sont au maximum de 65,000 \$ par année, pour des projets d'une année seulement. Dans le cadre du programme CO, c'est 32,000 par an pour des projets pouvant aller jusqu'à 3 ans (soit 96,000 \$) ;
- Dans PART-IT, le coût du dégageant de la tâche d'enseignement est calculé en ETC (maximum de 0,6 ETC) et se rapporte au salaire. Dans le cadre du programme CO, il s'agit d'un montant forfaitaire de 24,000 \$ maximum par an (correspondant à 0,2 ETC) ;
- La chercheuse principale ou le chercheur principal dans PART-IT doit avoir un niveau de scolarité de baccalauréat, alors qu'il doit être au moins de niveau maîtrise pour le programme CO ;
- Nécessité d'avoir un partenaire du milieu utilisateur dans PART-IT, ce qui n'est pas le cas dans le programme CO.

Bien que les deux programmes visent la même clientèle et peuvent avoir quelques objectifs similaires, la configuration de chacun de ces programmes est unique et semble être complémentaire. En ce qui concerne le transfert des connaissances, ceci revêt une importance capitale pour assurer l'appropriation et l'utilisation des connaissances théoriques par le milieu utilisateur. Ceci est vrai pour les deux programmes pour contribuer au cycle de l'innovation (de l'idée à l'utilisation) et afin d'obtenir les retombées économiques escomptées.

Finalement, les retombées attendues dans le programme PART-IT se limitent à l'établissement, à la formation et au milieu pratique. Le programme CO, pour sa part, élargit grandement les retombées attendues à la communauté scientifique nationale et internationale, à la formation collégiale et universitaire, et au milieu pratique, s'il y a lieu.

Il est à noter que lors de la consultation Web, seulement 4% des répondantes et des répondants considèrent qu'il y a chevauchement entre les objectifs des programmes PART-IT et CO.

Quelques éléments à considérer

Dans l'éventualité de développement d'une version révisée du programme CO, ceci pourrait être pris en considération :

- Mettre l'accent encore davantage sur le soutien à la recherche libre et autonome ;
- Maintenir l'objectif portant sur le transfert de connaissances et s'assurer de mettre en place les mécanismes appropriés pour la collecte de données dans les rapports finaux. Le tout dans l'objectif de mesurer avec plus de précision l'impact de la recherche collégiale ;
- Maintenir les possibilités en lien avec la durée du financement (1, 2 ou 3 ans) afin de répondre aux besoins en R&D à court et moyen terme.

2. Résultat de la consultation sur le programme *Recherche collégiale*

Lors des rencontres de consultations avec les intervenantes et les intervenants du milieu collégial, une présentation du programme CO dans sa dernière version ainsi que les faits saillants des résultats de la consultation Web ont été présentés. Cette présentation a permis de jeter les bases de la discussion qui s'en est suivi.

La liste des organismes et corps d'emploi des personnes qui ont participé aux différentes consultations se trouve à l'annexe I. Les résultats les plus pertinents de la consultation Web sont présentés à l'annexe II.

a. THÉMATIQUE 1 : La pertinence des objectifs du programme CO

Les intervenantes et intervenants suggèrent de regrouper les objectifs similaires et mettre l'emphase sur l'objectif principal qui devrait viser à promouvoir la recherche autonome et non orientée, qu'elle soit fondamentale ou appliquée.

Afin de mieux répondre à l'objectif « Favoriser l'émergence, l'établissement et la pérennisation des chercheurs et des chercheuses dans le réseau collégial », le programme devrait considérer le stade de carrière des personnes candidates dans les outils d'évaluation ou dans les modalités du programme.

Il a été suggéré de modifier l'objectif « Inciter les étudiants et les étudiantes de niveau collégial à faire de la recherche » pour devenir « Faire contribuer les étudiantes et les étudiants de niveau collégial aux activités de recherche »

Il a été aussi suggérer d'ajouter un critère d'évaluation ou une section dans la proposition de projet afin de permettre aux chercheuses et chercheurs de présenter comment la proposition prévoit répondre aux objectifs du programme.

Unanimement, les intervenantes et intervenants ont souligné l'importance de ce programme afin de soutenir la recherche autonome et fondamentale. De plus, ce programme permet un effet de levier aux titulaires afin de participer à des projets de recherche interordre et consolide les liens avec le milieu de pratique.

b. THÉMATIQUE 2 : Le mode d'évaluation et les outils pour une évaluation équitable avec la réalité du milieu collégial

Les critères d'évaluations liés à la qualité de la proposition sont adéquats selon les intervenantes et intervenants.

Le gabarit comportant les différentes sections d'une proposition de recherche qui leur est fourni s'avère utile pour organiser l'information.

Dans la section des retombées potentielles, il est suggéré d'expliquer comment la proposition de projet répond aux objectifs du programme.

Il est aussi suggéré d'être plus explicite sur les stratégies de diffusion des résultats possibles au collégial. Toutefois, des modifications doivent aussi être apportées au gabarit du rapport final afin de valoriser l'ensemble des retombées de recherche et de transfert des connaissances.

Concernant le critère d'évaluation sur la compétence de la personne candidate, les discussions se sont concentrées sur les informations demandées dans le CV et les contributions détaillées ainsi que de la méconnaissance de certains membres de comité de la réalité collégiale.

Afin de promouvoir l'émergence de nouvelles chercheuses et nouveaux chercheurs de collège, des directives claires devraient être données aux comités d'évaluation.

Concernant le critère EDI, aucun commentaire négatif n'a été reçu. La Fédération collégiale étudiante du Québec (FCEQ) a souligné l'importance de ce critère pour les étudiantes et étudiants.

Action posée par le FRQNT : Il a été précisé durant les rencontres par le FRQNT que depuis le concours 2022-2023, un document intitulé « La Recherche collégiale, un aperçu » est transmis aux membres des comités d'évaluation afin d'expliquer la réalité collégiale.

c. THÉMATIQUE 3 : Le CV et le document des contributions détaillées

Il a été rapporté durant les rencontres de consultation que ces deux éléments présentent un impact à plusieurs niveaux : (1) sur les stratégies de diffusion des connaissances et sur les retombées de la recherche, (2) sur les outils pour évaluer les compétences des personnes candidates.

Il a été suggéré d'adapter le CV et le document des contributions détaillées à la réalité de la recherche collégiale et des retombées collégiales, ainsi que d'ajouter des exemples explicites de retombées. Aussi, la limite de cinq (5) ans devrait plutôt être remplacée par un nombre de pages limites. Il appartient à la personne candidate de faire la démonstration de la pertinence de ses expériences et expertises en lien avec la proposition de recherche.

L'ajout d'une section « Environnement de recherche » a aussi été suggérée afin de valoriser le soutien donné à la personne candidate, surtout dans le cas où elle débute dans le milieu de la recherche.

Action posée par le FRQNT : Suite aux commentaires reçus, le FRQNT a développé un modèle spécifique combinant le CV et les contributions détaillées. Ce CV (Annexe III) pourrait être utilisé pour la première fois dans le cadre du prochain concours du programme Catalyseur d'innovation : collège – université (RIC-NT)

d. THÉMATIQUE 4 : Les chercheuses et chercheurs de collègue

Cette thématique porte essentiellement sur la problématique de la précarité d'emploi du corps enseignant. Il existe deux réalités distinctes dans le milieu collégial : le corps enseignant et l'équipe de recherche en CCTT.

Chercheuses et chercheurs du corps enseignant

Les intervenantes et intervenants rapportent que le statut 3 tel que défini dans les Règles générales communes (RGC), portant sur le maintien du statut à temps plein et le dégagement de la tâche d'enseignement, ne semblent pas répondre aux différents stades de carrière et aux réalités régionales.

Les enseignantes et enseignants en début de carrière peuvent cumuler des tâches d'enseignement dans plusieurs établissements lors d'une même session ou année scolaire afin d'obtenir une tâche d'enseignement complète. Cette réalité a des conséquences sur le « lien institutionnel » de l'enseignante ou enseignant. Cela engendre une précarité d'emploi qui peut durer plusieurs années.

Les participantes et participants aux consultations ont réitéré la nécessité d'avoir un dégagement de la tâche d'enseignement permettant un réel engagement par les personnes enseignantes à s'investir en recherche, tout en ayant les moyens de recruter des étudiantes et étudiants et de réaliser un projet de recherche dans un délai raisonnable. La précarité des sources de financement n'incite pas à développer des programmations de recherche et encore moins de collaborer dans une dynamique interordre.

Quelques éléments à considérer

Sous sa forme actuelle, le programme offre un dégagement de la tâche d'enseignement à même la subvention de fonctionnement. En considérant qu'il est de la responsabilité du MES d'assumer les dépenses de sécurité d'emploi du personnel enseignant permanent, une alternative à explorer serait d'avoir un budget complémentaire pour le dégagement de la tâche d'enseignement. Cette stratégie devrait permettre au FRQNT de fournir un financement pour la réalisation de la recherche beaucoup plus intéressant.

Le Québec est confronté à une pénurie de main-d'œuvre sans précédent, et c'est aussi vrai dans les Cégeps. Ceci pourrait devenir une stratégie de rétention du personnel enseignant et de valorisation des compétences tout en ayant des retombées sur la formation et sur l'attractivité des établissements d'enseignement postsecondaires.

Chercheuses et chercheurs de CCTT

Les chercheuses et chercheurs de CCTT ont aussi un enjeu en lien avec le mode de financement des salaires, des contrats de travail et de la diversité des appellations d'un même corps d'emploi.

Les CRC et les CCTT ont une grande diversité de corps d'emploi qui sont déterminés selon les fonctions de chacun et l'appartenance ou non à un syndicat de professionnels.

Les personnes chercheuses de CCTT sont rémunérées à même les subventions de recherche et les contrats avec les milieux pratiques. Ceci entraîne des conséquences sur la stabilité des équipes, le partage des activités de recherche dans une mécanique similaire aux boîtes de

services conseils privées, ainsi que les opportunités de réaliser du développement de la connaissance fondamentale en dehors des mandats reçus. Les CCTT se basent sur des études d'opportunités coûts / bénéfiques afin de déterminer si le temps consacré à rédiger une demande de financement est bénéfique pour l'équipe ou non.

Quelques éléments à considérer

Considérant que les titres d'emploi des chercheuses et chercheurs en CCTT ne reflètent pas toujours les caractéristiques fondamentales de ce que sont des fonctions de recherche et de supervision de personnel hautement qualifié (PHQ); tenir compte lors de l'analyse de l'admissibilité de critères explicites pourrait être une piste de solution. Aussi, la recherche d'un consensus au sein du milieu en ce qui concerne les appellations d'emplois serait un atout et faciliterait certainement la compréhension par le Fonds des différents rôles dans les CCTT et les CRC.

e. THÉMATIQUE 5 : Le mode de financement

Les intervenantes et intervenants ont été clairs sur deux éléments : (1) le montant de la subvention de fonctionnement devrait être indexé et si possible régionalisé, (2) le soutien salarial et le dégageement de la tâche devrait bonifier la subvention de fonctionnement.

En considérant la proposition de la direction scientifique du FRQNT de tenir le concours aux deux ans, les intervenantes et intervenants ont préféré à une grande majorité l'option d'une période d'octroi de 2 ans avec une subvention de fonctionnement de 48,000 \$ / année. Actuellement, le montant budgétaire est de 32, 000\$ / par année sur 3 ans.

Un retrait aussi de la limite de 24,000 \$ pour le dégageement de la tâche d'enseignement a aussi été demandé. Ce retrait permettrait une meilleure cohérence avec les échelles salariales des enseignants et enseignantes.

f. THÉMATIQUE 6 : Le calendrier des opérations

Afin d'accommoder les calendriers scolaires et de donner plus de temps pour la préparation des demandes, les intervenantes et intervenants ont discuté plusieurs possibilités, dont la date de dépôt des demandes le 15 novembre avec l'ouverture des formulaires une année à l'avance. Actuellement, les formulaires sont ouverts début juillet avec dépôt des demandes à la mi-octobre de la même année.

Une certaine flexibilité a été demandée en lien avec le début des projets de recherche. Deux options ont été proposées :

1. Le calendrier de la proposition en ferait mention, donc donner la liberté aux chercheuses et chercheurs de décider de la date de début des projets ;
2. En considérant les impératifs opérationnels du FRQNT, pouvoir choisir dans la proposition soit le 1^{er} avril ou le 1^{er} septembre de chaque année. En préservant toutefois la reddition de compte au 31 mars de chaque année.

Conclusion

L'exercice de consultation et d'analyse en lien avec le programme CO, mené par le FRQNT s'est avéré plus que nécessaire et a permis de faire ressortir des éléments pertinents et spécifiques à la réalité de la recherche en milieu collégial. Cela a mis en lumière les divers enjeux administratifs et économiques, mais aussi les opportunités portées par les retombées de la recherche collégiale libre et fondamentale.

Le programme CO représente une occasion certaine pour l'acquisition d'expérience en recherche pour les titulaires d'octroi de cette subvention individuelle et constitue un levier pour une participation plus importante des chercheuses et chercheurs de collèges dans l'écosystème québécois de la recherche et de l'innovation.

Le développement et la mise en place d'une stratégie de financement de la recherche en milieu collégial fait l'objet actuellement d'une vaste consultation menée par le MES et le MEIE. Les Fonds de recherche du Québec participent activement à ces consultations par la participation de ces représentantes et représentants. C'est uniquement au terme de cette consultation que les modalités et les stratégies qui seront mises de l'avant seront connues.

Dans l'intervalle, le FRQNT souhaite rappeler que les chercheuses et chercheurs des établissements collégiaux et des CCTT ont accès aux programmes de FRQNT (réguliers ou en partenariat) soit à titre de chercheuse principale et de chercheur principal, ou à titre de co-chercheuse et de co-chercheur ; à l'exception du programme Établissement de la relève professorale.

La direction scientifique du FRQNT tient à remercier chaleureusement les participantes et les participants aux processus de consultation pour leur engagement, leur implication et le partage de leurs expériences et connaissances en lien avec la recherche en milieu collégial.

Références

(1) Marchal, Christophe pour le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). 2022. FRQNT : Rapport d'évaluation pour la période 1er avril 2018 au 31 mars 2022.

ANNEXE I

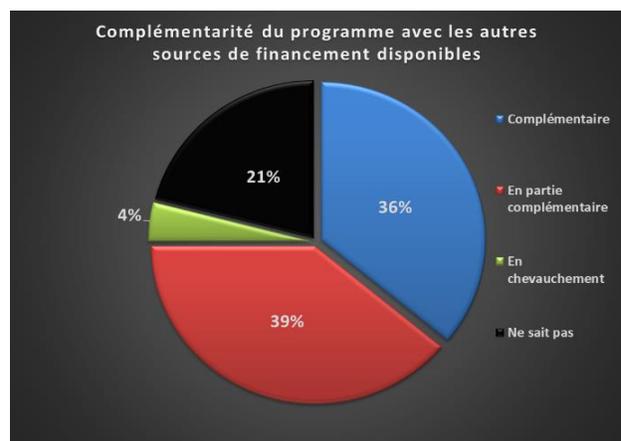
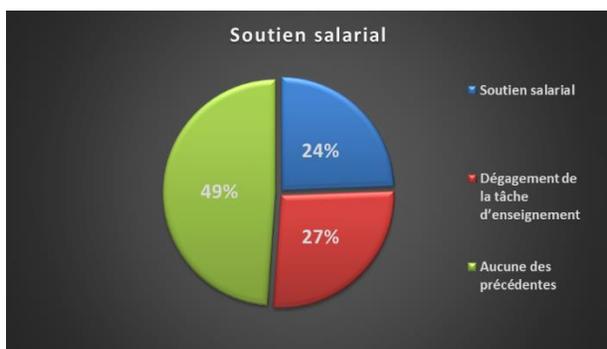
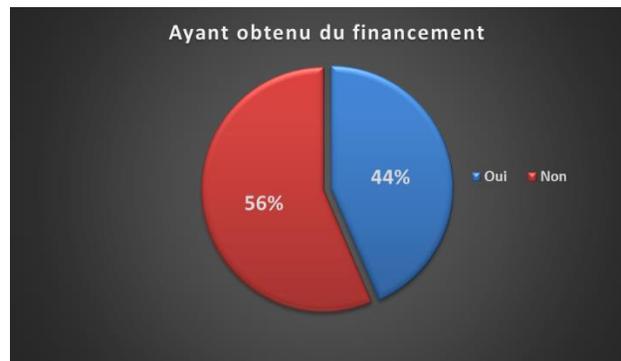
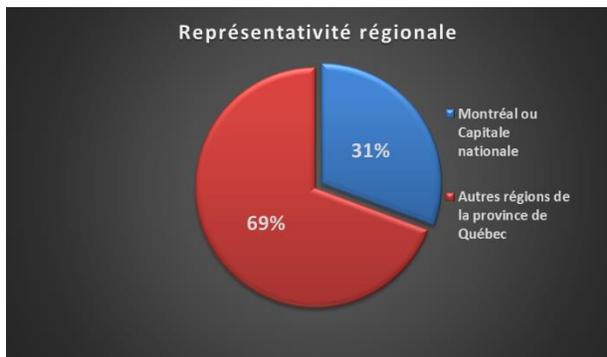
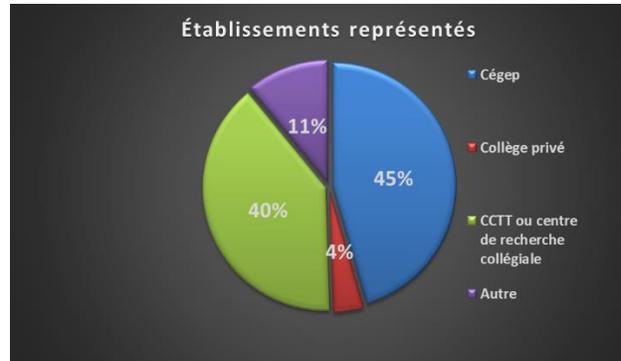
Tableau de participation

	Consultation web	Montréal	Québec	Virtuel
Nombre de participants	101	7	8	15
Représentation	<ul style="list-style-type: none"> • Chercheuse ou chercheur de collègue (43) • Enseignant collégiale chercheur ou chercheuse (20) • Conseiller à la recherche (3) • Administration collégiale (22) • Direction de CCTT (3) • Universitaires (5) • Étudiant (1) • Fonctionnaire MES (1) • PPHQ (2) • Non-pertinent (1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant-chercheur (3) • Chercheur CCTT (1) • Coordination à la recherche (1) • FECQ – vice-présidence (1) • ARC- Direction générale (1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chercheur CCTT • Conseiller à la recherche • Directeur développement de la recherche • Synchronex • Ministère de l'enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Chercheur CCTT (2) • Enseignante chercheuse (7) • Codirecteur innovation (1) • Responsable RIC-NT (1) • Conseiller à la recherche (1) • CRSNG- Directrice programme ICC (1) • Fédération des cégeps - Direction adjointe de la recherche (1) • ACPQ (1)

Participation totale de 131 personnes.

ANNEXE II

Quelques résultats de la consultation web



ANNEXE III

Quelques résultats de la consultation web

Ce formulaire s'adresse uniquement aux personnes chercheuses de collège de statut 3.

Ce formulaire remplace les exigences liées au CV commun canadien et au document des contributions détaillées.

Le CV3 collégial se dépose à même le formulaire de demande de financement.

Veillez vérifier votre admissibilité au statut 3 selon les RGC :

Statut 3 — Consulter les Règles générales communes (RGC) pour plus de détails		
Poste dans un établissement collégial gestionnaire reconnu par les Fonds	Niveau de scolarité	Autonomie professionnelle afin de mener des projets de recherche et faire la supervision de personnel hautement qualifié (PHQ)
Choisir un seul poste :	Choisir le niveau le plus élevé :	Choisir une seule option :
<input type="checkbox"/> Enseignant et enseignante	<input type="checkbox"/> Maîtrise de recherche complétée	<input type="checkbox"/> PHQ de niveau collégial et de 1 ^{er} cycle universitaire
<input type="checkbox"/> Chercheur et chercheuse de CCTT ou de centre de recherche collégial	<input type="checkbox"/> Doctorat	<input type="checkbox"/> PHQ de niveau collégial, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles universitaires, stagiaire postdoctoral.
<input type="checkbox"/> 75 % de la tâche dédiée à la recherche	<input type="checkbox"/> Postdoctorat	

Instructions

En vous reportant aux rubriques ci-dessous, décrivez en six pages (6) ou moins votre formation et les contributions pertinentes à la recherche fondamentale, appliquée, à l'innovation, à la mobilisation des connaissances et au transfert des résultats ainsi qu'à la formation de la relève en recherche.

A. Identification de la personne candidate :

	Nom	
	Prénom	
	Courriel	
	Établissement gestionnaire collégial	
	Département, école, campus	
	Centre de recherche ou CCTT	
	Affiliation universitaire	

B. Formations et expériences professionnelles

Indiquer uniquement les formations pertinentes à la proposition de projet ou de regroupement.

Académique		
Date de fin	Programme d'étude et niveau de scolarité atteint	Établissement

Formation professionnelle		
Date de fin	Nom de la formation	Établissement/Organisation
Expérience professionnelle		
Date (début-fin)	Poste occupé	Établissement/Organisation

Comment cette formation et ce parcours professionnel répondent-ils au besoin de la proposition (5 lignes maximum) :

C. Projets de recherche en tant que personne porteuse et participation à des projets de recherche subventionnés

Indiquer les projets qui vous ont permis de consolider votre expertise et de raffiner vos compétences en tant que personne chercheuse et qui sont pertinents pour la proposition. Mentionner votre rôle dans chacun de ceux-ci :

1	
2	
3	
4	
5	

D. Supervision d'étudiantes et d'étudiants de niveau collégial, stagiaires, 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, postdoctorat (PHQ)

Pour toute supervision académique, accompagnement en recherche ou mentorat. Mentionner le projet, la personne supervisée et votre rôle dans chacun de ceux-ci.

1	
---	--

2	
3	
4	
5	

E. Supervisions de personnel professionnel hautement qualifié (PPHQ)

Pour toute supervision professionnelle ou technique auprès d'équipes spécialisées ou de recherche. Mentionner votre rôle dans chacun de ceux-ci.

1	
2	
3	
4	
5	

F. Contributions à la mobilisation des connaissances et au transfert des résultats

Les contributions doivent être listées selon le public ciblé. Identifier si l'activité ou la publication constitue une mobilisation des connaissances (MC) ou un transfert des résultats vers le milieu utilisateur (TR). Pour chaque élément, citer les personnes participantes et votre rôle dans la réalisation de celui-ci. *Consulter l'annexe pour plus d'information.*

C1. Vers l'écosystème de la recherche (domaine élargi)
<ul style="list-style-type: none"> • • • • •
C2. Vers le milieu de l'enseignement
<ul style="list-style-type: none"> • • • • •
C3. Vers le milieu preneur (organisation gouvernementale, municipalité, communauté, groupe de réflexion, milieu de pratique, industrie, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> • • • • •
C4. Vers le grand public
<ul style="list-style-type: none"> • • • • •

Décrire comment vos expériences en recherche, en supervision et en mobilisation des connaissances et en transfert des résultats répondent au besoin de la proposition (10 lignes maximum) :

Environnement de recherche – Décrire comment votre établissement gestionnaire, le CCTT et/ou le centre de recherche collégial soutienne la réalisation de votre projet de recherche (maximum 10 lignes).

Annexe

C1. Vers l'écosystème de la recherche (domaine élargi)
<i>Ex. : Publications revues par les pairs, conférences orales, affiches présentées dans le cadre d'un colloque scientifique ou de promotion de la recherche, ateliers multidisciplinaires, etc.</i>
C2. Vers le milieu de l'enseignement
<i>Ex. : Présentations dans le cadre d'un cours, notes de cours, activités pratiques, amélioration continue par le biais de nouvelles connaissances, etc.</i>
C3. Vers le milieu preneur (organisation gouvernementale, municipalité, communauté, groupe de réflexion, milieu de pratique, industrie, etc.)
<i>Ex. : Rapports technique, mémoires, publications gouvernementales, règlements, articles dans des revues sectorielles, etc.</i>
C4. Vers le grand public
<i>Ex. : Activités et publications de vulgarisation, entrevues dans les médias, etc.</i>

Voici quelques exemples de formes des contributions à la recherche :

[CRSNG - Lignes directrices sur l'évaluation des contributions à la recherche, à la formation et au mentorat \(nserc-crsng.gc.ca\)](http://nserc-crsng.gc.ca)